

Séance du 23 Juillet 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : REGIE DES EAUX - Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive - Convention de fourniture en gros d'eau potable - Avenant n°1.

Mme GIBAUD-GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Notre commune a conclu avec le Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive (Smun) une convention de fourniture et de vente en gros d'eau potable qui est entrée en vigueur le 25 Avril 2006.

Depuis cette date, le Smun a réalisé des travaux sur les installations de l'usine qui nécessitent de modifier les conditions techniques de livraison et de comptage de l'eau.

L'avenant n° 1 à la convention prend en compte ces modifications techniques définies en accord avec la Régie des Eaux de Bayonne. Il précise également les conditions tarifaires applicables après la remise en concurrence récente du contrat d'affermage du Smun et certaines modalités d'établissement des factures.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 annexé.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.